L’AMRM célèbre la Journée mondiale de la fibrose pulmonaire idiopathique

Compte Test - 2023-09-23 15:50:27 - Vu sur pharmacie.ma

À l’occasion de la Journée mondiale de la fibrose pulmonaire idiopathique, célébrée tous le 20 septembre de chaque année, l’Alliance des maladies rares au Maroc (AMRM) se joint à la communauté médicale internationale, pour alerter sur les risques de ce trouble particulièrement grave, car mortel. Il s’agit d’une maladie rare qui affecte les poumons. Elle se caractérise par une inflammation et la formation progressive, de façon diffuse dans les poumons, d’un tissu cicatriciel. Ce qui entraîne une altération de la capacité des poumons. Elle se manifeste par une toux sèche et un essoufflement progressif évoluant vers l'insuffisance respiratoire.

Trois millions de personnes seraient affectées par cette pathologie à travers le monde. Au Maroc, ce chiffre est estimé à moins de 1.000 personnes. La fibrose touche deux fois plus d’hommes que de femmes et survient généralement après l’âge de 50 ans.

Les causes de la fibrose pulmonaire sont inconnues dans la majorité des cas. On parle alors de fibrose pulmonaire idiopathique, laquelle est la forme la plus grave de la fibrose pulmonaire. Chez ce groupe, le système immunitaire réagit de façon excessive et attaque les poumons.

La fibrose peut être secondaire à certaines maladies auto-immunes telles que la polyarthrite rhumatoïde, la sclérodermie ou le lupus ou encore à certains médicaments.

D’autres facteurs peuvent être à l’origine des lésions pulmonaires, notamment le tabac, le reflux gastro-œsophagien, les gaz industriels polluants tels que le chlore et le dioxyde de soufre, les particules minérales : charbon, silicium ou amiante.

La fibrose pulmonaire est une maladie incurable ; il existe, néanmoins, des traitements qui peuvent atténuer les symptômes et ralentir la progression de la maladie. Malheureusement, l’accès à ces médicaments au Maroc reste tributaire du remboursement.

Il est difficile de prévenir cette maladie, on peut toutefois adopter des mesures pour la prévenir, notamment chez les personnes exerçant une activité favorisant son apparition, notamment les agriculteurs en contact avec le foin, les mineurs, les soudeurs, les sableurs et les démolisseurs.